VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 8
INFORMATION SUR LA PLACE DE REGENSBURG - PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Le quartier Regensburg se caractérise par un urbanisme fortement marqué des années 60, avec un ensemble de tours et des espaces publics largement dévolus au stationnement des véhicules et globalement peu qualitatifs.

L'existence d'un projet immobilier porté par la société Eiffage sur l'emprise foncière de l'ancien foyer Home Dome a été l'occasion d'une réflexion plus large sur les espaces publics et plus précisément sur les fonctions et l'aménagement de place de Regensburg.

Dans un premier temps, un échange parcellaire entre la Ville et Eiffage (délibérations du conseil municipal en dates des 22 juin et 9 novembre 2018) a permis de repositionner le projet immobilier au bord de la place, le long de la rue de la Rochefoucault, libérant ainsi un espace de 15 000 m² au centre du quartier.

Parallèlement à cette procédure, une concertation publique a été menée de manière à recueillir les attentes des habitants du quartier et des enfants fréquentant l'école Aristide Briand. Ce travail collectif, mené en avril 2018, leur a été restitué à l'occasion d'une réunion publique en novembre. Cette restitution a fait apparaître les souhaits qui pouvaient être immédiatement retenus, ceux qui nécessitent des études complémentaires de faisabilité et enfin les propositions qui ne pouvaient pas être mises en œuvre, soit en raison de contraintes réglementaires, soit en raison des coûts de fonctionnement induits.

Les grands principes retenus sont les suivants :
- des circulations apaisées (zone 30)
- une ambiance urbaine verte, arborée, conviviale et sécurisante
- des cheminements praticables en toute saison, bordés de verdure et de mobilier
- un jardin et des espaces de jeux et d'activité physique pour différents groupes d'âges (enfants, adolescents, adultes)

Sur cette base, un programme est en cours de définition, avant lancement de la consultation qui conduira au choix d'un maître d'œuvre. Dans ce calendrier, les travaux devraient intervenir en 2021.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 8 JUIL. 2019

Pour Le Maire,
L'adjoint,

Grégory BERNARD